

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 25 Juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Grande Halle à Luzy.

Date de la convocation : 18 Juin 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 2 Juillet 2020

Etaient présents :

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : Patrice BONNET
- **Aunay en Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHÂTEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAU, Caroline MARCEAU, Jean-Michel AGEZ, Monique BERNARD Marie-Laure PARMENTIER, Michel MULOT,
- **Charrin** : Serge CAILLOT
Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michel MARIE
Christine MASCARELLO
Jean-Christophe SAVE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chougny** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane MAURY-JOSSERAND
- **Fléty** : Romain COUGNY
- **Fours** : David BONGARD
Frédéric LEMOINE
- **Isenay** : Pascal PETIT
- **La Nocle-Maulaix** : Pascal PERRIN
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : Nathalie MICHON
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT, Jean-François THEVENIAUD,
- Claire DIESNY, Thierry DESCOURS
Floor NUSINK
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREGUIN
- **Montigny sur Canne** :
Antoine-Audoin MAGGIAR
- **Moulins-Engilbert** : Serge DUCREUZOT
Marie-Claire RANVIER, Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE
- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** :
Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Marcel CANTAT
supplée Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** :
Didier BOURLON
Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Alain GAUTHIER supplée
Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Jean CHINCHOLE

Conseillers communautaires membre du bureau présents :

Georges PEREIRA, François GRANDJEAN, Michel BERTIN.

Conseillers communautaires suppléants présents :

Denis LARUE, Elisabeth DAMERON, Chantal VACHERON, Fabien NEANT, Ghislaine ROQUEFORT, Jean-Claude MERLIN, Jean-Claude LAMBERT, Pierre BARGE.

Nombre de membres :

| | |
|---|----|
| - Afférents au Conseil communautaire : | 67 |
| - Présents : | 61 |
| - Procurations : | 3 |
| - Qui ont pris part à la délibération : | 64 |

Procurations de :

- 1 – M. Sylvain BONNODOT à M. Thierry LAPORTE
- 2 - M. Patrick BERTIN à M. Yves PERRAUDIN
- 3 – M. Alain REININGER à M. Sébastien DESCREAUX

Secrétaire de séance : Dominique STRIESKA

Assistaient également à la réunion : Maëlle GRANGEON Directrice de la CCBLM,
Anne FALANTIN, Chef du Pôle Finances
Marie CAZAU Chef du Pôle Services Techniques
Patricia PERRIN, Secrétaire
Séverine FERDINAND, Comptable

LISTE DES DELIBERATIONS DU 25 JUIN 2020

- **N° 2020-053 :** Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 5 Mars 2020.
- **N° 2020-054 :** Budget Voirie : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-055 :** Budget Voirie : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-056 :** Budget Voirie 2019 : Affectation des résultats.
- **N° 2020-057 :** Budget Office de Tourisme : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-058 :** Budget Office de Tourisme : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-059:** Budget Office de Tourisme 2019 : Affectation des résultats.
- **N° 2020-060 :** Budget Déchets Ménagers : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-061 :** Budget Déchets Ménagers : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-062 :** Budget Déchets Ménagers 2019 : Affectation des résultats.
- **N° 2020-063 :** Budget Assainissement Collectif : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-064 :** Budget Assainissement Collectif : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-065 :** Budget Assainissement Collectif 2019 : Affectation des résultats.
- **N° 2020-066 :** Budget SPANC : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-067 :** Budget SPANC : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-068:** Budget SPANC 2019 : Affectation des résultats.
- **N° 2020-069 :** Budget MARPA : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-070 :** Budget MARPA : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-071 :** Budget MARPA 2019 : Affectation des résultats et décision modificative.
- **N° 2020-072 :** Budget Général : Compte administratif 2019.
- **N° 2020-073 :** Budget Général : Compte de Gestion 2019.
- **N° 2020-074 :** Budget Général 2019 : Affectation des résultats et décision modificative.
- **N° 2020-075 :** Finances : Renouvellement de la ligne de Trésorerie.
- **N° 2020-076 :** Economie : Subvention pour la SICAFOME : Projet de modernisation.
- **N° 2020-077 :** Economie : Pacte territorial pour l'économie de proximité.

- N° 2020-078 : Economie : Plan local de relance.
- N° 2020-079 : Economie : Dossier OCMACS.
- N° 2020-080 : Tourisme : Demande de subvention Richard GAY- Rémilly.
- N° 2020-081 : Tourisme : Tarifs de la boutique
- N° 2020-082 : Travaux : Avenant avec Eurovia pour la modification de la chaussée.
- N° 2020-083 : Travaux : Convention de maîtrise d'œuvre pour la ZAE d'Alluy.
- N° 2020-084 : Assainissement : Scellement de tampons à Fours.
- N° 2020-085 : Assainissement : Opérations de vidange, curage, nettoyage des stations.
- N° 2020-086 : Subventions aux Associations.
- N° 2020-087 : Personnel : Primes pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.
- N° 2020-088 : Déchets Ménagers : Régularisations pour redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- N° 2020-089 : Déchets Ménagers : Marché de fournitures de sacs.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

N° 2020-053

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

M. Maggiar demande une précision sur le vote du compte-rendu de la dernière réunion. Il souhaiterait savoir combien de conseiller étaient présents au dernier conseil communautaire et combien ont été réélus.

38 conseillers sont présents et 5 avaient des pouvoirs soit 43 voix.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 5 mars 2020.

Voix pour 42, abstention 1, contre 0

Arrivée de M. Simonet à 19h36

Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

- CPIL : Achats bandelettes : Devis N° 13972 de 966,00 € H.T
- CENTRE VOIRIE : Travaux assainissement Cercy : Devis N° 0009 de 6279,00 € H.T
- SIDER : Achat matériel Assainissement : Devis 1 de 105,12 € H.T
- SA BRENTAG : Achat Chlorure Ferrique : Devis N° 20319395 de 1 365,12 € H.T
- RATOUCY : Achat produit raticide : Devis N° 000563 de 100,16 € H.T
- SAS HYDRELEC : Station St Honoré : Devis N° BL-20-085 de 3 040,00 € H.T
- SEDE : Epanchage des boues station Moulins-Engilbert : Devis de 924 € H.T
- VALTERRA : Analyses station Châtillon en Bazois : Devis de 189,80 € H.T
- SARL NET-SPE : Achats produits hygiène : Devis N0 DE000183 de 118,90 € H.T
- SARL NET-SPE : Achats produits hygiène : Devis N0 DE000186 de 338,35 € H.T
- SAS HYDRELEC : Station St Honoré : Devis N° BL-20-096 de 5 550, 00 € H.T
- SAS HYDRELEC : Luzy : Devis N° BL-20-121 de 3 490,00 € H.T

- ETS GIRAULT ROY : Devis N0 2921 de 312,05 € H.T
- RATOUCY : Achat produit raticide : Devis N° 000563 de 95,52 € H.T
- VALTERRA : Curage et épandage des Boues Luzy : Devis de 8 310,00 € H.T
- VALTERRA : Suivi agronomique Luzy : Devis de 2 205,20 € H.T
- GARAGE BERTHIER : Changement pneus véhicule assainissement : Devis N° 2289 de 174,50 € H.T

Voirie :

- Nièvre Travaux Matériels Corbigny : Enrobé St Gratien Savigny : Bon de commande de 936,00 € H.T
- Philippe COURAULT : Entretien accotement Commune Poil : Devis N° DE00999 de 3 806,50 € H.T
- SAS Marie TRAVAUX AGRICOLES : Entretien voirie Commune Montigny sur Canne. Devis N° 2020-1 de 4590,00 € H.T
- Michel MARTIN : Broyage Commune de Brinay : Devis N°2 de 3 800,00 € H.T
- Ludivine COBBAUT : Broyage Commune Montaron : Devis N°1 de 4 463,94 € H.T
- Ludivine COBBAUT : Broyage Commune Vandenesse : Devis N°2 de 3 263,88 € H.T
- Etienne SOTTY : Broyage Commune Tazilly: Devis N°003 de 1 040,00 € H.T
- Etienne SOTTY : Broyage Commune Tazilly: Devis N°004 de 3 640,00 € H.T
- Ent Christophe BONDOUX : Broyage Commune Avrée: Devis N°1 de 420,00 € H.T
- Ent Christophe BONDOUX : Broyage Commune Avrée: Devis N°2 de 1 302,00 € H.T
- Cassier combustibles : Fût plastique : Devis N° 00092815 de 316,00 € H.T
- Noremat : Achat matériel : Devis N° 20113053 de 74,58 € H.T
- Jean-Paul COCHET : Entretien accotement Chiddes : Devis N° 46 de 1 690,00 € H.T
- Jean-Paul COCHET : Entretien accotement Chiddes : Devis N° 47 de 4 355,00 € H.T
- Etienne SOTTY : Broyage Commune Flety: Devis N°001 de 1 560,00 € H.T
- Etienne SOTTY : Broyage Commune Flety: Devis N°005 de 7 670,00 € H.T
- DORAS : Achat matériel Voirie : Devis N°53353894-001 de 877,66 € H.T
- WURTH : Achat matériel Voirie : Devis N° 6 de 193,36 € H.T
- NTM CORBIGNY : EAF Biches : Bon de commande de 1 456,00 € H.T
- NTM CORBIGNY : EAF Montigny sur Canne : Bon de commande de 520,00 € H.T
- NTM CORBIGNY : EAF Achun : Bon de commande de 520,00 € H.T
- EUR BARON : Transport Biches : Devis de 162,00 € H.T
- EUR BARON : Transport Montigny sur Canne : Devis de 189,00 € H.T
- EUR BARON : Transport Achun : Devis de 157,00 € H.T
- NTM CORBIGNY : EAF Châtillon : Bon de commande de 104,00 € H.T
- Ets Raes : Travaux Commune Achun : Devis N°I-20-03-4 de 2210,00 € H.T
- Ets Raes : Travaux Commune Aunay en Bazois : Devis N°I-20-03-6 de 5 727,50 € H.T
- Ets Raes : Travaux Commune Alluy : Devis N°I-20-05-3 de 6 564,88 € H.T
- Ets Raes : Travaux Commune Chouigny : Devis N°I-20-03-9 de 2 750,00 € H.T
- Ets Raes : Travaux Commune Montapas : Devis N°I-20-03-8 de 3 041,77 € H.T
- Ets Raes : Travaux Commune Ougny : Devis N°I-20-03-3 de 892,38 € H.T
- SAS Pascal GUINOT : PAT Villapourçon : Bon de commande N° 2020/02 de 3 770,00 € H.T
- Ets CHAUSSARD : Achat Grave Commune Limanton : Devis N° DE00035 de 1 496,00 € H.T
- Ets CHAUSSARD : Achat Grave Commune Semelay : Devis N° DE00036 de 935,00 € H.T
- Slorat : Pat Alluy : Devis de 1 990,00 € H.T
- SARL ANDRIOT MARCEL : Travaux voirie Chiddes : Devis N° D20-13 de 380,00 € H.T
- SARL ANDRIOT MARCEL : Travaux voirie Chiddes : Devis N° D20-12 de 410,00 € H.T
- SARL TOURLIER : Enrobé à froid Fours : Devis N° DV1739 de 567,50 € H.T
- Laurent GEY : Broyage haies St honoré : Devis N° DEV00000025 de 3 250,00 € H.T
- Laurent GEY : Fauchage accotements St honoré : Devis N° DEV00000024 de 700,00 € H.T
- Laurent GEY : Fauchage accotements St honoré : Devis N° DEV00000023 de 700,00 € H.T
- SNTPAM : PAT Luzy : Bon de commande N° 1/2020 de 9 200,00 € H.T

- Transports MARTIN : PAT Luzy : Bon de commande N° 2 /2020 de 1 939,00 € H.T

Travaux :

- BBF : Travaux Maison de santé Châtillon : Devis N°1900121 de 4 000,00 € H.T
- SOCIETE ERMHES : Travaux Maison de santé : Devis N° D20030128 de 204,81 € H.T
- EURL LAUDER : Travaux Etang du Marnant : Devis N° DE20026 de 355,00 € H.T
- SOCIETE ERMHES : Travaux Maison de santé : Devis N° D20040007 de 136,36 € H.T
- SOCIETE ERMHES : Travaux Maison de santé : Devis N° D20010160 de 350,00 € H.T
- EUROVIA : Travaux Cercy la Tour Totem : Devis N° 20MRY10 de 19 065,00 € H.T
- EUROVIA : Travaux Cercy Bordures Pizzeria : Devis N° 20MRY13 de 1 572,54 € H.T
- Entreprise LEJAULT : Clim Maison de santé Châtillon : Devis N° 04042 de 1 970,79 € H.T

Culture :

- Voyage GONIN Transport enfants Sermages : Devis N° 89441 de 440,00 € T.T.C
- Voyage GONIN Transport enfants St Honoré : Devis N° 89443 bis de 355,00 € T.T.C
- Voyage GONIN Transport enfants Fours : Devis N° 89447 de 255,00 € T.T.C
- Voyage GONIN Transport enfants St Seine : Devis N° 89449 de 310,00 € T.T.C
- Agence N : Contrat de cession N° 206Z07595043 de 1 760,21 € T.T.C
- COMPAGNIE FOUIC : Spectacle Lanty : Devis N° 201920 1 055 € T.T.C
- Cie SUR MESURES : Contrat Spectacle Sermages : N° CDI5439 de 1 150,00 € H.T
- Cie SUR MESURES : Contrat Spectacle Fours et St Seine : N° CDI5440 de 1 150,00 € H.T
- INORE GROUPE : Impression Livret Culture : Devis N° 060793/00 de 435,00 € H.T
- AFFLUENCES RESEAU : Appel cotisation 2020 : Devis de 50 € T.T.C

Déchets Ménagers :

- BARBIER : Achats de sacs : Bon de commande de 43 676,74 € H.T

Divers :

- HANDI NORM : Matériel OTBLM : Devis N° 2072720 de 375,00 € H.T
- Romain LABORDE : Guide Touristique BLM 2020 : Devis N° D190319-03 de 1060,00 € T.T.C
- SENET : Entretien des locaux Moulins : Devis : N° 0220203 de 500,00 € H.T
- SECANIM SARIA GROUPE : Enlèvement et destruction de poisson, Vidange pour expertise (tarif au kg)
- SENET : Entretien des locaux Moulins : Devis : N° 0220203 de 500,00 € H.T
- UNFINITI DB INFORMATIQUE : Logiciel Antivirus : Devis N° D018580 de 260,40 € TTC
- AUTREMENT DIT : Enseigne Télécentre : Devis de 200 € T.T.C
- BUREAU VERIFICATION CHAPITEAUX : Devis N°091023 de 402,60 € H.T
- BUREAU VERIFICATION PODIUMS : Devis de 550,00 € H.T
- AUTREMENT DIT : Panneau enseigne Télécentre : Devis de 200,00 T.T.C €
- BVCTS : Vérification Chapiteaux : Devis de 402,60 € H.T
- BVCTS : Vérification podiums : Devis de 550,00 € H.T
- LUMIPLAN : Abonnement Panneau lumineux Moulins : Devis de 240 € H.T
- CHARVET INDUSTRIES : Contrat de maintenance panneau lumineux Châtillon de 1 472,24 € H.T
- PHARMACIE DEVELOPPEMENT Corbigny : Gel hydroalcoolique :
Devis N° 2001SM03 de 97,20 € H.T
- AUTREMENT DIT : Carte de visite et enveloppes : Devis de 723,06 € H.T
- ALPHA ET OMEGA : Formation 1 OTBLM : Convention de 140,00 H.T
- ALPHA ET OMEGA : Formation 2 OTBLM : Convention de 140,00 €H.T
- ATELIER 58 : Reportages vidéos CCBLM : Devis N° D/127 de 3 150,00 € H.T
- POLYDIS : Télécentre : Devis N° 29062 de 26,70 € H.T

- SFR : Achat téléphone portable M. Debry : Bon de commande de 179,00 € T.T.C
- FCH : Achat produits d'hygiène Maison de santé Châtillon : Proposition de 187,15 € H.T
- FCH : Achat produits CCBLM Moulins Engilbert : Proposition de 239,75 € H.T
- PITNEY BOWES : Achat cartourche Machine à Affranchir Luzy : Devis N°54083640 de 178,00 € H.T
- CUISINES CHABERT DUVAL : Achat aspirateur OT Luzy : Devis N° 020202006 de 84,16 € H.T
- UNFINITI DB INFORMATIQUE : Equipement borne télécentre : Devis N° D018814 de 239,05 € H.T
- CCI Nièvre : Formation Nathalie POUPON : Devis N° 206969 de 1200,00 € T.T.C
- INORE GROUPE : Livret A5 16 pages OTBLM : Devis N° 060661/00 de 507,00 € H.T

Décisions prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Dispositif avec la Région de fonds de solidarité territorial (aides directes)
- Exonération de charges Mme Novas
- Report de paiement de la taxe de séjour
- Installation de la climatisation à la maison de santé du Bazois
- Installation d'un déchloramineur au bassin aquatique de Chatillon-en-Bazois
- Renouvellement de ligne de trésorerie
- Modification du budget général pour les aides directes
- Maison de santé de Chatillon-en-Bazois : exonération partielle de loyer et charges dans le cadre de la construction d'une SISA
- Maisons de santé : exonération d'un mois de loyer du fait de la situation particulière liée à la pandémie
- Règlement de sortie de confinement
- Attribution du marché des copieurs à l'entreprise
- Renouvellement de contrats de M. Pierre Rakotoarison
- Abonnement au logiciel Manatime pour la gestion des congés des agents
- Validation du devis pour l'élimination des boues de la station de Chatillon-en-Bazois
- Convention avec Nièvre ingénierie pour l'extension du réseau assainissement et eaux pluviales pour la ZAE de Cercy-la-Tour

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Ressources humaines :

- Recrutement : agent de développement en charge de l'accueil de nouvelles populations, agent technique en assainissement suite à un départ, agent saisonnier à l'Office de tourisme pour le bureau d'information touristique de Cercy-la-Tour, agent saisonnier pour les déchetteries
- Recherche d'un apprenti en communication

Finances :

- Exonération de deux mois de loyer pour une entreprise installée au Centre de télétravail de Moulins-Engilbert
- Facturation aux communes des masques commandées à la Région

Tourisme :

- Validation des 6 nouveaux circuits de randonnées et des randofiches de circuits existants

Action sociale

- Refus d'exonération du loyer de la Maison de la petite enfance
- Répartition de la MSA 2019

Santé

- Refacturation des charges de chauffage aux professionnels de santé de la maison de santé de Luzy

Finances

Budget voirie

Compte administratif 2019

N° 2020-054

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget voirie 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget voirie 2019.

Voix pour 58, abstentions 5, contre 0

Budget Voirie : Compte de gestion 2019

N° 2020-055

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget voirie 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif voirie de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget voirie,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget voirie 2019.

Voix pour 58, abstentions 5, contre 0

Budget Voirie 2019 : Affectation de résultats

N° 2020-056

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe VOIRIE le 5 mars dernier.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 176 046,75 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 124 710,50 |
| C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 300 757,25 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | -253 585,66 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 123 268,00 |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 130 317,66 |
| AFFECTATION = C. | 300 757,25 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 130 317,66 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | 170 439,59 |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire confirme la reprise anticipée des résultats 2019 votée lors du conseil communautaire du 5 mars 2020 et affecte les résultats comme suit :

253 585,66 € en dépenses d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

130 317,66 € en recettes d'investissement (compte 1068 sur l'exercice 2020)

170 439,59 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2020)

Voix pour 59, abstentions 5, contre 0

Budget Office de tourisme

Compte administratif 2019

N° 2020-057

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget Office de tourisme 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget Office de tourisme 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget Office de tourisme 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif Office de tourisme de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget Office de tourisme,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget Office de tourisme 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe Office de Tourisme le 5 mars dernier.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u> | 0,00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 39 350,95 |
| C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 39 350,95 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)</u> D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 42,87 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)</u> Besoin de financement Excédent de financement | 0,00 |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 42,87 |
| AFFECTATION = C. | 39 350,95 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | 39 350,95 |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire confirme la reprise anticipée des résultats 2019 votée lors du conseil communautaire du 5 mars 2020 et affecte les résultats comme suit :

42,87 € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

39 350,95 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2020)

Voix pour 58, abstentions 6, contre 0

Budget déchets ménagers

Compte administratif 2019

N° 2020-060

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget déchets ménagers 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget déchets ménagers 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

Budget Déchets Ménagers : Compte de gestion 2019

N° 2020-061

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget déchets ménagers 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif déchets ménagers de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget déchets ménagers,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget déchets ménagers 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

Budget Déchets Ménagers 2019 : Affectation de résultats

N° 2020-062

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe déchets ménagers le 5 mars dernier.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -137 086,32 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 267 740,44 |
| C. Résultat à affecter | |
| = A. + B. (hors restes à réaliser) | 130 654,12 |
| (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 549 864,78 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 0,00 |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 549 864,78 |
| AFFECTATION = C. | 130 654,12 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | |
| G. = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | 130 654,12 |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire confirme la reprise anticipée des résultats 2019 votée lors du conseil communautaire du 5 mars 2020 et affecte les résultats comme suit :

549 864,78 € € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

130 654,12 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2020)

Voix pour 59, abstentions 5, contre 0

Budget assainissement collectif

Compte administratif 2019

N° 2020-063

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget assainissement collectif 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget assainissement collectif 2019.

Voix pour 56, abstentions 7, contre 0

Budget Assainissement Collectif : Compte de gestion 2019

N° 2020-064

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget assainissement collectif 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif assainissement collectif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget assainissement collectif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget assainissement collectif.

Voix pour 56, abstentions 7, contre 0

Budget Assainissement Collectif 2019 : Affectation de résultats

N° 2020-065

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe ASSAINISSEMENT le 5 mars dernier.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -59 748,35 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 32 310,84 |
| C. Résultat à affecter | |
| = A. + B. (hors restes à réaliser) | -27 437,51 |
| (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 101 404,36 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 92 224,00 |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 193 628,36 |
| AFFECTATION = C. | 27 437,51 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | |
| G. = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | |
| DEFICIT REPORTE D 002 | 27 437,51 |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire confirme la reprise anticipée des résultats 2019 votée lors du conseil communautaire du 5 mars 2020 et affecte les résultats comme suit :

101 404,36 € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

27 437,51 € en dépenses de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2020)

Voix pour 59, abstentions 5, contre 0

Budget SPANC

Compte administratif 2019

N° 2020-066

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget SPANC 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget SPANC 2019.

Voix pour 56, abstentions 7, contre 0

Budget SPANC : Compte de gestion 2019

N° 2020-067

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget SPANC 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif SPANC de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget SPANC,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget SPANC 2019.

Voix pour 56, abstentions 7, contre 0

Budget SPANC 2019 : Affectation de résultats

N° 2020-068

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe SPANC lors du vote du budget le 5 mars dernier.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|---|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 965,59 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -37 359,91 |
| C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | -36 394,32 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 16 012,79 |
| D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 0,00 |
| Besoin de financement Excédent de financement | |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 16 012,79 |
| AFFECTATION = C. | 36 394,32 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | |
| DEFICIT REPORTE D 002 | 36 394,32 |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire confirme la reprise anticipée des résultats 2019 votée lors du conseil communautaire du 5 mars 2020 et affecte les résultats comme suit :

16 012,79 € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

36 394,32 € en dépenses de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2020)

Voix pour 58, abstentions 6, contre 0

Budget MARPA

Compte administratif 2019

N° 2020-069

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget MARPA 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget MARPA 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

Budget MARPA : Compte de gestion 2019

N° 2020-070

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget MARPA 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif MARPA de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget MARPA,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget MARPA 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

Budget MARPA 2019 : Affectation de résultats et décision modificative

N° 2020-071

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget annexe MARPA le 5 mars dernier. Suite à une erreur de 0,06 € sur les résultats de l'exercice 2019, il convient de modifier par décision modificative sur l'exercice 2020 du budget MARPA la reprise anticipée des résultats 2019.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|---|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 23 307,24 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 0,00 |
| C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 23 307,24 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | -30 346,87 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 0,00 |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 30 346,87 |
| AFFECTATION = C. | 23 307,24 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 23 307,24 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- affecte les résultats comme suit :

30 346,87 € en dépenses d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

23 307,24 € en recettes d'investissement (compte 1068 sur l'exercice 2020)

Voix pour 58, abstentions 6, contre 0

- approuve la décision modificative n°1 au budget MARPA 2020 suivante :

| Chapitre | Article | Opération | Désignation | Montant | |
|----------------------------------|---------|-----------|--|---------|--------|
| | | | | + | - |
| Investissement - Dépenses | | | | | |
| 001 | 001 | / | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,06 € | |
| 16 | 1641 | / | Emprunts | | 0,06 € |

Voix pour 60, abstentions 4, contre 0

Budget général

Compte administratif 2019

N° 2020-072

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes administratifs du budget général 2019 de la Communauté de communes.

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget général 2019.

Voix pour 56, abstentions 7, contre 0

Budget Général : Compte de gestion 2019

N° 2020-073

M. George PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, présente les comptes de gestion du budget général 2019 de la Communauté de communes et dit qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget général,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Mme Dominique Joyeux, Présidente de la Communauté de communes, sort de la salle pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget général 2019.

Voix pour 57, abstentions 6, contre 0

Budget Général 2019 : Affectation de résultat et décision modificative

N° 2020-074

Au vu des résultats du Compte administratif de l'exercice 2019, Madame la Présidente dit qu'il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2019 et qui a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget GENERAL le 5 mars dernier.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | -57 263,22 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 344 953,99 |
| C. Résultat à affecter | |
| = A. + B. (hors restes à réaliser) | 287 690,77 |
| (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | -648 431,15 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) | 735 963,00 |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | |
| F. Besoin de financement = D. + E. | 87 531,85 |
| AFFECTATION = C. | 287 690,77 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | |
| G. = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 | 287 690,77 |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Suite à des écritures de régularisation effectuée après la reprise anticipée de l'exercice 2019, le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement a changé.

Il convient de modifier par décision modificative sur l'exercice 2020 du budget GENERAL la reprise anticipée des résultats 2019.

| Chapitre | Article | Fonction | Opération | Désignation | Montant | |
|----------------------------------|---------|----------|-----------|---|--------------|--------------|
| | | | | | + | - |
| Fonctionnement - Dépenses | | | | | | |
| O23 | O23 | O1 | / | Virement à la section d'investissement | 118 720,15 € | |
| Fonctionnement - Recettes | | | | | | |
| OO2 | OO2 | O1 | / | Résultat de fonctionnement reporté | 118 720,15 € | |
| Investissement - Dépenses | | | | | | |
| 204 | 20421 | 90 | / | Subventions d'équipement versées | | 1 503,00 € |
| 4581 | 458122 | 95 | / | Opération pour compte de tiers Bassin CERCY | | 201 512,00 € |
| 4581 | 458123 | 95 | / | Opération pour compte de tiers Etang LA NOCLE | | 75 238,00 € |
| Investissement - Recettes | | | | | | |
| O21 | O21 | O1 | / | Virement de la section de fonctionnement | 118 720,15 € | |
| 10 | 1068 | O1 | / | Exédent de fonctionnement | | 118 720,15 € |
| 13 | 1318 | 520 | 106 | Subventions d'investissement | | 39 000,00 € |
| 13 | 1318 | 520 | 106 | Subventions d'investissement | | 33 000,00 € |
| 16 | 1641 | 95 | / | Emprunts | | 206 253,00 € |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- affecte les résultats comme suit :

648 431,15 € en dépenses d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2020)

287 690,77 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2020)

- approuve la décision modificative n°1 au budget GENERAL 2020 ci-dessus.

Voix pour 60, abstentions 4, contre 0

Renouvellement ligne de trésorerie

N° 2020-075

Madame la Présidente explique que la CCBLM a une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 500 000 € avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté qui arrive à échéance en août.

Les organismes bancaires vont être sollicités pour son renouvellement. Les conditions demandées seront les mêmes qu'actuellement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- autorise Mme la Présidente à renouveler le contrat de cette ligne de trésorerie suite à la réception des propositions des organismes bancaires,

- autorise Mme la Présidente à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.

Voix pour 58, abstentions 6, contre 0

Economie

Subvention pour la SICAFOME - Projet de modernisation de la SICAFOME

N° 2020-076

Madame la Présidente explique que la SICAFOME souhaite poursuivre la mise aux normes de son bâtiment et envisage des travaux pour cet été. Elle a sollicité la CCBLM pour l'accompagner dans la recherche de subvention.

Le projet consiste à :

- Réparation, rénovation, pour la mise aux normes, la protection et la sécurité des animaux, ainsi que la réduction de la pénibilité pour les employés sur le bâtiment principal
- Vidéosurveillance du site (complément au projet de 2018)

- Rénovation du couloir de contention des animaux, toujours pour des raisons de normes, de sécurité, de bien-être animal et de pénibilité des employés

Le FNADT (Etat via le Pays Nivernais Morvan) participerait à hauteur de 30% (décision prévue le 25 juin).

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Vidéo surveillance | 10 524 € | Autofinancement (60%) | 38 284,8 € |
| Rénovation et développement des installations | 53 280,80 € | Subvention FNADT (30%) | 19 140 € |
| | | Subvention EPCI CCBLM (10%) | 6 380 € |
| TOTAL HT | 63 804,80 € | TOTAL HT | 63 804,80 € |
| TOTAL TTC | 76 565,76 € | TOTAL TTC | 76 565,76 € |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 6 380 € pour le projet de la SICAFOME tel que présenté représentant 10% du montant total des dépenses HT.

Voix pour 60, abstentions 4, contre 0

Pacte territorial pour l'économie de proximité

N° 2020-077

Madame la Présidente explique qu'au mois d'avril 2020, un fonds de solidarité territorial a été mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec le concours financier de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, pour apporter une aide complémentaire aux entreprises sans salarié (commerçants, artisans, indépendants, autoentrepreneur...) qui ne sont pas couvertes par le volet 2 du fonds de solidarité national.

Le bureau communautaire avait validé sa contribution au fonds à hauteur de 1 € par habitant pour les mois de mars et d'avril, soit 31 622 €. La Région apportait quant à elle 3 € par habitant soit près de 96 000€ euros.

La 12 mai, l'Etat a fait évoluer le 12 mai par décret ses conditions d'accès au fonds de solidarité national aux entreprises sans salarié ayant fait l'objet d'une fermeture administrative. Il a également été prolongé pour juin aux seules entreprises du secteur du tourisme (hôtel et restaurants).

Ces nouvelles conditions rendent en partie caduque le fonds de solidarité territorial.

La Région propose de réorienter son intervention autour de 2 outils (ce qui implique la reventilation des fonds dédiés par la CCBLM) :

1- Une avance remboursable de trésorerie pour les TPE (TPE entre 0 à 10 salariés) géré par France Initiatives appelé « fond régional »

Les apports seraient de l'avance remboursable (2 ans de différé, 5 ans d'amortissement), dans la limite de 15 000 €, et du prêt d'honneur.

Les contributions seraient 1 € EPCI, 1€ Région, 2€ Banque des territoires.

Par exemple, un artisan reçoit une avance remboursable de 5 000 € le 1^{er} septembre 2020. Il ne rembourse rien pendant 2 ans. Du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2027, il rembourse 83 euros par mois. C'est une vraie ressource de moyen terme dont il bénéficie, sans le moindre taux d'intérêt.

Le fonds serait ainsi de 11,2M€. Garantie d'inscription en investissement.

Contribution au fonds d'avance remboursable proposée pour la CCBLM : 15 811 €

2- Un fonds de soutien au commerce, à l'artisanat, aux services de proximité opéré directement par les intercommunalités appelé « fond territorial »

Construit autour d'un contrat entre la Région et l'EPCI, ce fonds permettra des aides directes, des soutiens à de la revitalisation des TPE de proximité... en fonction de ses propres priorités, piloté au plus près des besoins du territoire.

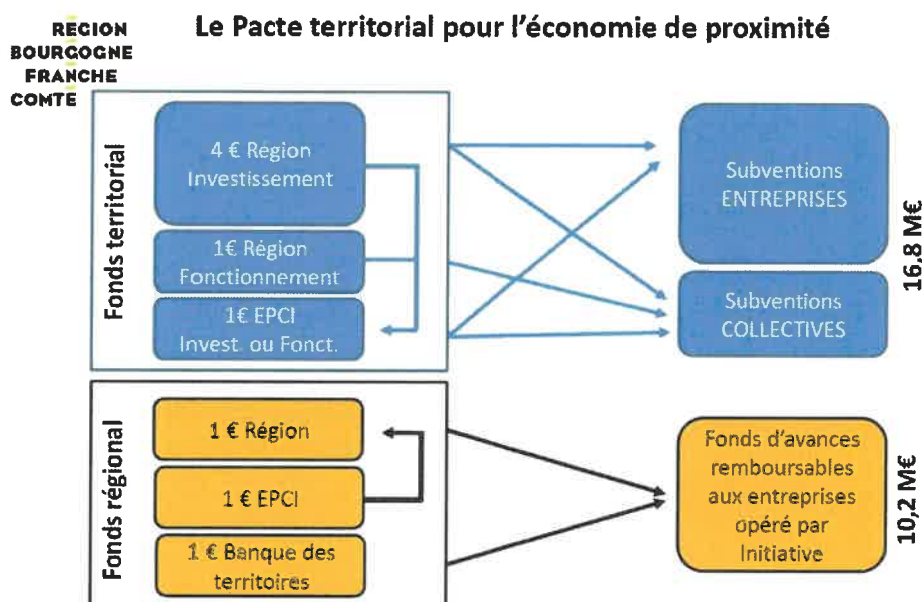
Ce fond régional serait ainsi constitué à hauteur de 16,8M€ :

- 5 € région (dont 1 € en fonctionnement),
- 1€ au moins de l'EPCI.

La région apporterait ses crédits aux EPCI qui seraient bénéficiaires d'une délégation d'octroi par voie de convention. Un accompagnement en ingénierie pour les plus petits EPCI sera possible par consulaires ou autres.

Fonds pour la CCBLM

- 15 811 € d'autofinancement
- 15 811 € Région fonctionnement
- 63 244 € Région investissement



Le pacte sera voté par l'assemblée plénière du conseil régional le 26 juin.

Le fonds territorial comprend une part « investissement » qui correspond à des aides directes aux entreprises sur le modèle de l'OCMACS. La région laisse aux EPCI la possibilité d'adapter son règlement d'intervention aux spécificités locales.

Les dossiers seront instruits par la CCBLM. Le règlement d'intervention sera à valider par le prochain conseil communautaire.

Il comprend également une part « fonctionnement » : 1 € fléché par la région. L'EPCI a la possibilité de flécher 1€ en fonctionnement ou 1€ en Investissement. Le bureau de la CCBLM propose de flécher 1€ en fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide la participation de la CCBLM au pacte territorial pour l'économie de proximité à hauteur de 31 622 € dont :
 - o 15 811 € de participation au fonds régional (avance remboursable)
 - o 15 811 € de participation au fonds territorial fléché en fonctionnement
- valide la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la CCBLM pour le fonds territorial

- valide la convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté pour le fonds régional d'avances remboursables.

Voix pour 58, abstentions 6, contre 0

Plan local de relance

N° 2020-078

A l'initiative du Pays Nivernais Morvan, avec les 5 communautés de communes qui le composent, des communes volontaires, appuyés par les chambres consulaires, l'agence de départementale du tourisme et la mission numérique, nous avons travaillé à l'élaboration d'un **plan local de relance**.

Il s'agit à court terme de mobiliser tous les moyens disponibles pour contribuer à relancer l'activité dans les différents secteurs (artisanat, commerce, tourisme, culture), par l'investissement public et par l'appel à la contribution citoyenne.

Mais aussi, à moyen terme, il est essentiel de partager des innovations utiles et de valoriser nos ressources (développement des circuits courts, des services à la personne, énergies renouvelables...).

Les communes et les communautés de communes préparent actuellement une série de mesures pour accompagner les entreprises. Les aides à l'investissement et les avances remboursables de trésorerie pour les entreprises seront possibles via un partenariat à construire avec la Région.

Mais des actions immédiates pour relancer l'économie (chantiers publics adaptés, actions auprès des consommateurs...) sont également indispensables.

A l'échelle du Pays Nivernais Morvan, ce plan local complète les initiatives intercommunales et communales. Il met l'accent sur des leviers de relance à actionner collectivement. C'est un gage d'efficacité.

Il se construit autour de propositions pour :

1. **accompagner la reprise locale** : là où les communes et communautés de communes peuvent rapidement agir par effet levier auprès des entreprises
2. **rebondir, mais en mieux !** : là où les nouvelles tendances de vies révèlent les atouts formidables de la campagne, le temps est venu de transformer nos intuitions en actes.
3. **amplifier la relance avec des partenariats affirmés** : là où la créativité et l'intelligence collective et locale doivent être entendues et mieux accompagnées par les partenaires publics.

Proposition du bureau communautaire

Les économies de fonctionnement (dépenses imprévues, OPAH) permettent de libérer 18 000€ supplémentaires sur le budget de la CCBLM pour relancer l'économie du territoire.

Avec le budget dédié (31 622€ du Pacte territorial avec la région et 18 000€ de fonds CCBLM soit environ 50 000€), le bureau communautaire a travaillé, en lien avec le Pays Nivernais Morvan sur un plan local de relance. Un ensemble d'actions a été identifié afin de relancer l'économie locale à court et moyen terme.

Il est proposé de travailler précisément sur **deux actions dans le cadre du plan local de relance** :

Essayer La Nièvre :

Il s'agit d'une opération menée à l'échelle du département, qui consiste à accueillir 100 familles durant la dernière semaine d'août, du 22 au 29 août ; 10 familles par EPCI, hébergées dans des meublés de tourisme.

Les objectifs :

- Soutenir les hébergeurs touristiques en finançant une semaine de location,
- Valoriser la Nièvre dans le cadre d'une opération de communication d'envergure (reportage dans Capital sur M6 le 28 juin),
- Attirer de nouveaux habitants (Parisiens lassés de la vie citadine).

Cette opération vise uniquement des personnes ayant un projet de changement de vie et une réelle motivation à venir vivre à la campagne. Les citoyens intéressés devront remplir un formulaire sur le mini-site Essayez la Nièvre, détaillant ainsi leur projet et permettant de préparer au mieux leur séjour sur le territoire. Sur place, ils pourront consommer des activités de loisirs, restaurants, commerces, selon le carnet de voyage que l'OT leur aura remis, et aussi rencontrer des élus, acteurs économiques, agents immobiliers... selon leur projet. Un suivi est prévu pour les accompagner dans leur démarche.

Nièvre tourisme propose à la CCBLM les éléments suivants :

- Valider l'engagement financier sur la base de 500€ de location / semaine X 10 familles, soit 5 000€, location payée à l'avance,
- Valider le formulaire de candidature des bénéficiaires,
- Valider le cahier des charges qui permettra à l'Office de tourisme de sélectionner les meublés de tourisme.

Si ces critères ne peuvent tous être remplis, l'OT s'engage à s'en rapprocher au maximum de manière à justifier ses choix.

Les hébergements sélectionnés seront répartis équitablement sur le territoire BLM dans la mesure du possible.

Si le montant de la location dépasse 500€ / hébergement, la CC BLM procédera à des réservations dans la limite de 5 000€.

M. Bongard demande comment va se faire la sélection des familles.

Mme la Présidente explique que ce sera une concertation entre Nièvre tourisme et les Communautés de communes.

M. Bourlon dit que tous les gîtes ne sont pas trouvés et que les critères sont élevés.

Mme Maury-Josserand dit qu'il aurait mieux valu que les personnes viennent en automne ou hiver qu'à la saison estivale.

Chèques coup de pouce

Pour soutenir les commerces locaux, le bureau communautaire propose la mise en place d'un dispositif « chèque coup de pouce ».

L'objectif est de soutenir les entreprises locales qui ont subi d'importantes pertes durant le confinement tout en offrant du pouvoir d'achat aux habitants.

Des chèques de 25€ seront émis par la CCBLM et vendu 20€ aux habitants et/ou aux touristes. Les chèques devront être dépensés uniquement chez les entreprises du territoire à définir (commerçants, artisans, professions libérales).

Certains commerces ne seront pas éligibles aux chèques : grandes surfaces, ... ainsi que certains produits : tabacs, alcool, ...

Les chèques seront à vendre dans chaque centre-bourg.

Un groupe de travail devra rapidement se mettre en place pour travailler sur la mise en œuvre de ce dispositif. Une régie devra également être créée.

M. Bongard demande si c'est 50 000 € au total.

Madame la Présidente répond que oui.

M. Bonnet dit que c'est dommage pour les personnes âgées que la mise en vente des chèques soit en centre bourg.

M. Bongard dit qu'il faudra s'en souvenir l'année prochaine pour ne pas trop augmenter les impôts.

M. Descours dit que les différents Etats se battent pour aider les entreprises et est surpris des gens peuvent être contre soutenir l'économie du territoire.

M. Bonnet dit qu'il a voté contre l'augmentation de la CFE.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve le principe d'un plan local de relance à l'échelle du Pays Nivernais Morvan,

- l'engagement de la CCBLM dans le dispositif « Essayer la Nièvre » tel que décrit ci-dessus, Voix pour 51, abstentions 8, contre 5

- valide le principe de ces « chèques coup de pouce » et de flécher 45 000€ (sous réserve de la validation du pacte territorial et du budget dédié). Voix pour 59, abstentions 5, contre 0

Madame la Présidente propose de créer un groupe de travail pour suivre le dispositif chèques coup de pouce et demande qui souhaite faire partie de ce groupe de travail.

Mme Guérin, M. Descreaux, M. Perraudin, M. Ducreuzot, M. Bongard, M. Bourlon, M. Descours, M. Marie, M. Margerin

Dossiers OCMACS

N° 2020-079

Madame la Présidente explique que deux nouveaux dossiers OCMACS requièrent une participation de la CCBLM.

1/ La Bonne Auberge - Millay - Monsieur Olivier

Dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, des Commerces et des Services (OCMACS) du Pays Nivernais Morvan, l'entreprise « La bonne Auberge » de Monsieur Eric Olivier sollicite une subvention de 717 € au titre des aides directes à la modernisation des entreprises, pour un montant total de dépenses de 3 883 € HT. Il s'agit d'un projet d'installation d'une pergola pour améliorer l'accueil et le confort des clients.

Montant des subventions : 1 434 € dont 717 € FISAC, 0 € Région BFC et 717 € CCBLM

| Besoins | Montant | Ressources | Montant |
|--------------------|----------------|---|----------------|
| Investissements HT | 3 583€ | Autofinancement | € |
| | | Emprunt | 2 149€ |
| | | Subvention Etat (FISAC) | 717€ |
| | | Subvention Région BFC (contrat de Pays) | 0 € |
| | | Subvention communauté de communes | 717€ |
| TOTAL | 3 583€ | TOTAL | 3 583€ |

2/ Douceur et splendeur - Fours - Madame Doridot

Dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, des Commerces et des Services (OCMACS) du Pays Nivernais Morvan, l'entreprise « Douceur et Splendeur » de madame Ophélie Doridot sollicite une subvention de 404 € au titre des aides directes à la modernisation des entreprises, pour un montant total de dépenses de 10 100 € HT. L'objet de la demande de subvention intervient donc pour la première phase de ses projets : le ravalement de la façade avec isolation extérieure. Le but étant de donner une modernité à la façade et au rez-de chaussée commercial pour attirer les clients mais aussi donner de l'éclat à la place de Fours.

Montant des subventions : 4 400€ dont 2 200 € FISAC, 1 616 € Région BFC et 404 € CCBLM

| Besoins | Montant | Ressources | Montant |
|--------------------|----------------|---|----------------|
| Investissements HT | 10 100€ | Autofinancement | 5 880€ |
| | | Emprunt | 0€ |
| | | Subvention Etat (FISAC) | 2 200€ |
| | | Subvention Région BFC (contrat de Pays) | 1616€ |
| | | Subvention communauté de communes | 404€ |
| TOTAL | 10 100€ | TOTAL | 10 100€ |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve

- une subvention de 717 € à l'entreprise « La bonne Auberge » de Monsieur Eric Olivier pour l'installation d'une pergola pour améliorer l'accueil et le confort des clients
- une subvention de 404 € à l'entreprise « Douceur et splendeur » de Mme Doridot pour le ravalement de la façade avec isolation extérieure de son commerce.

Voix pour 59, abstentions 5, contre 0

Tourisme

Demande de subvention Richard Gay – Rémilly

N° 2020-080

L'activité visée est l'exploitation d'un gîte d'une capacité de 12 adultes. L'aménagement du gîte répond à un triple objectif :

- L'accueil de groupes familiaux avec de nombreux équipements de divertissement sur place : billard, baby-foot, terrain de pétanque, barbecue notamment
- L'accueil de groupes de motards. Le gîte comportera des parkings 2-roues ainsi qu'un vestiaire / chaufferie comportant des espaces de rangement dédiés pour l'équipement des motards, ainsi que des parcours à la carte
- L'accueil de personnes en fauteuil roulant. Le gîte comportera une chambre double répondant aux critères d'habitabilité spécifiques à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cet aménagement a été défini par un architecte.

Le gîte permettra en outre l'accueil des animaux de compagnie et répondra aux critères de classement 3 étoiles avec la volonté de s'inscrire dans le réseau Gîtes de France et le référentiel Tourisme et Handicap.

Le règlement d'intervention de la CC BLM mentionne que la subvention apportée par la Communauté de communes Bazois Loire Morvan pour un meublé de tourisme est de 10% de l'assiette éligible, avec un montant de subvention plafonné à 500 €. L'aide mobilisable sur ce projet est d'un montant de 500€.

Pour être éligible, le projet doit répondre aux mêmes critères que ceux du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les pièces du dossier ont été analysées par l'OT BLM et Nièvre Tourisme qui a rendu un avis positif, sous réserve de 3 points :

- un avis favorable à votre demande de permis de construire,
- l'obtention d'un n° SIRET,
- avoir la confirmation du Conseil régional que les critères d'éco-conditionnalité sont remplis.

Plan de financement

| DEPENSES PREVISIONNELLES (TTC*) | | | RECETTES PREVISIONNELLES | |
|---------------------------------|--|-------------------------|---|-----------------|
| DOMAINE | Coût prévu éligible Dépenses subventionnables | Coût prévu non éligible | Financements | Montants prévus |
| Finition intérieure | 146 350 € | 8 249 € | Subvention Région BFC (20%) | 29 270 € |
| | | | Subvention CC Bazois Loire Morvan | 500 € |
| Gros œuvre extérieur | | 66 365 € | Autofinancement (dont emprunt bancaire) | 209 194 € |
| Raccordements | | 3 000 € | | |
| Aménagement | | 15 000 € | | |
| SOUS TOTAL | 146 350 € | 92 614 € | | |
| | 238 964 € | | 238 964 € | |

Après avoir délibéré, le conseil communautaire accorde une subvention de 500€ pour le projet d'hébergement touristique de Monsieur Gay à Rémilly, attribués sous réserve de validation du dossier par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Voix pour 61, abstentions 3, contre 0

Tarifs de la boutique

N° 2020-081

Mug "Saint-Honoré-les-Bains"

Dans le cadre de la gamme produits « Route des Villes d'Eaux », l'OT souhaite vendre des mugs.

Quantité : 36 exemplaires

Achat 7,20€ TTC /unité

Prix de vente suggéré : 9,90€/unité

Pass Découverte Bourgogne-Franche-Comté

Ce pass est mis en place dans le cadre du Chantier n° 33 du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, voté le 17 octobre 2017: « *la création d'un pass touristique régional proposant aux visiteurs un accès à une offre touristique, culturelle et de loisirs diversifiée et représentative de la diversité des richesses régionales* ».

Il permet d'accéder aux sites partenaires à prix préférentiel global. Les cibles et les formules (valables sur l'ensemble du territoire régional) :

- Pour les touristes et les habitants : 2 formules (3 et 7 jours au sein d'une période de 15 jours)
- Pour les habitants et les résidents secondaires : une carte annuelle

Pour l'instant, le Pass régional rassemble 96 offres de musées et sites partenaires en Bourgogne Franche-Comté, pas d'offres spécifiques sur BLM. La liste n'est pas fermée et nous pouvons rallier nos musées.

Les partenaires les plus proches :

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Musée des Nourrices | Alligny-en-Morvan |
| Musée de la Loire | Cosne-Cours-sur-Loire |
| OT Loire, Vignobles et Nohain | Cosne-Cours-sur-Loire |
| OT Loire, Vignobles et Nohain | Cosne-Cours-sur-Loire |
| Maison de l'Homme et des Paysages | St-Brisson |
| Morvan terre de Résistance - ARORM | St-Brisson |
| Morvan terre de Résistance - ARORM | St-Brisson |
| Musée de Bibracte | Saint-Léger-sous-Beuvray |

Tarifs publics :

| Formule | Pass adulte | Pass enfant |
|--|--------------------|--------------------|
| Pass 3 jours (sur 1 période de 15 jours) | 30 € | 15 € |
| Pass 7 jours (sur 1 période de 15 jours) | 45€ | 22€ |
| Pass annuel | 80€ | 40€ |

L'Office de tourisme est revendeur du Pass au nom de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme et perçoit 10% de commission sur les ventes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve les tarifs du mug Saint-Honoré-les-Bains

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

- approuver la vente du Pass découverte Bourgogne-Franche-Comté.

Voix pour 63, abstention 1, contre 0

Taxe de séjour

Madame la Présidente dit qu'un projet de loi prévoit de pouvoir exonérer de la taxe de séjour.

M. Bourlon dit que l'exonération de la taxe de séjour ne soutient pas les hébergeurs puisqu'elle est payée par les clients. Il dit que cela va nous mettre en difficulté.

Madame la Présidente propose d'attendre que la loi soit votée.

Travaux

Marché de travaux – Extension de La Marelle

M. Marie, Vice-Président en charge des travaux, explique que la CCBLM a examiné les offres du marché de travaux de l'extension de La Marelle lundi 21 juin lors de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Une autre réunion de la CAO est prévue rapidement en présence de l'architecte afin de statuer sur la relance de la consultation des entreprises pour les travaux de La Marelle.

Avenant avec Eurovia pour la modification de la chaussée

N° 2020-082

Madame la Présidente explique que, dans le cadre des travaux d'aménagement du bassin de Cercy-la-Tour, il était prévu de modifier la chaussée du quai Lacharme, un espace dédié à la véloroute étant créé en prolongement de l'office de tourisme.

Le plan initial réalisé par le maître d'œuvre et validé par les différents intervenants prévoyait une sorte de chicane permettant le ralentissement des véhicules devant les commerces. Or, suite aux tests effectués avec un poids lourd et un engin agricole, le croisement s'avère très difficile.

Suite à cette mise en situation, un devis a été demandé à Eurovia, titulaire du marché VRD, afin d'effacer la chicane et par conséquent d'élargir la chaussée.

Le devis est en cours.

Pour rappel, l'ensemble de l'opération s'élève à 1 900 000 € HT soit 2 280 000 € TTC. Nièvre aménagement, maître d'ouvrage délégué, est en train de voir comment ce surplus peut rentrer dans l'enveloppe dédiée à cette opération. Il reste un budget aléas non consommé, des pénalités devraient être appliquées aux entreprises.

Considérant la convention qui nous lie avec la commune de Cercy-la-Tour et notamment l'article 2.1, l'estimation prévisionnelle à la charge de la CCBLM est de 400 000 €.

Il est précisé ce qui suit :

« La Communauté de Communes ou son mandataire s'engagent à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle définis. Dans le cas où la

Commune estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle ou dans le cas d'aléas de tout ordre, elle s'engagera à prendre en charge la totalité des dépenses supplémentaires liées à ces modifications ou à ces aléas par versement d'un fonds de concours. Un avenant à la présente convention devra être conclu avant que la Communauté de Communes ne puisse mettre en œuvre ces modifications. »

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à valider l'avenant d'Eurovia dans le respect des crédits alloués à cette opération.

Voix pour 57, abstentions 7, contre 0

Convention de maîtrise d'œuvre pour la ZAE d'Alluy

N° 2020-083

Madame la Présidente explique que, dans le cadre des travaux de l'extension de la ZAE d'Alluy, il y a lieu de s'adjoindre des services d'une Assistance à la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de travaux pour l'extension de la ZAE Bois de Seigne à Alluy.

Il est proposé de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale « Nièvre Ingénierie » pour laquelle la CCBLM est adhérente et qui a déjà établi l'étude préliminaire.

Le projet de convention fixe le montant de la prestation à 7.5 % dégressif du montant HT des travaux soit 21 161.76€ estimé suite à l'étude préliminaire.

Les élus de la CCBLM rencontrent M. Bonnet, Maire d'Alluy le 24 juin prochain, afin de discuter ensemble du classement d'un chemin rural en voirie communale afin de permettre l'aménagement de la zone avec une circulation en sens unique.

Si la mairie d'Alluy en est d'accord, elle délibérera pour classer la voirie et nous permettra d'aménager la zone avec une nouvelle voirie en prolongement de celle existante et rejoignant le chemin rural afin de créer une boucle pour la circulation.

Nièvre Ingénierie ayant déjà travaillé sur les études préliminaires, ils sont capables de nous fournir un avant-projet rapidement puis des documents de marché de travaux.

Le projet est estimé à 331 820.33€ au total et est subventionné par la DETR à hauteur de 30%. Le projet est prévu sur 2 ans: 2020 pour les travaux préparatoires et 2021 pour la fin de réalisation.

Il sera nécessaire de recruter une entreprise pour les travaux d'aménagement de la ZAE.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

**- confie la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence Technique Départementale « Nièvre Ingénierie »,
- autorise la publication du marché de travaux pour réaliser le terrassement, la création de la voirie et des réseaux de la ZAE d'Alluy.**

Voix pour 56, abstentions 5, contre 3

Vente du parking du restaurant à la commune de Saint-Hilaire-Fontaine

Le conseil communautaire a déjà statué sur cette vente.

Assainissement

Scellement de tampons à Fours

N° 2020-084

M. Duvernoy, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique la reprise et le scellement de 3 tampons d'assainissement à Fours, devant la mairie, sont nécessaires ainsi que la reprise de la voirie.

L'entreprise Guinot a établi un devis pour un montant de 13 019 € HT.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la signature de ce devis tel que présenté.
Voix pour 57, abstentions 6, contre 1**

Opérations de vidange, curage, nettoyage des stations

N° 2020-085

M. Duvernoy, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le curage des ouvrages d'assainissement doit être réalisé pendant l'été pour :

- les postes de relevage suivants : PR Panneçot x 2, PR Alluy, PR Saint-Hilaire-Fontaine, PR Vandenesse, PR Larochemillay x2, PR Poil, PR Chiddes x2, PR Tazilly et PR Luzy x2
- les stations suivantes : Panneçot, Poil, Millay x2, Achun, Alluy, Chouigny, Semelay,

Des devis ont été demandés à 3 entreprises :

- Rousseau
- Millot
- Savac.

Seuls les 2 premiers nous ont fait parvenir leurs devis :

- Millot pour un montant de 11 996,40€ TTC auxquels s'ajoutent des analyses désormais obligatoires pour accepter les matières de vidange pour 792€ TTC soit un total de 12 788,40€TTC, destruction des déchets comprise
- Rousseau pour un montant de 9 990€ TTC. Il n'a pas proposé d'analyses ni de destruction des déchets des postes de relevages. Pour les analyses, c'est une obligation, son concurrent proposant 792€, nous pouvons imaginer que ce serait du même ordre de grandeur.
- Concernant les destructions de déchets, on peut estimer à 30 m³ la quantité à détruire pour environ 900€ ce qui nous mène à environ 11 682€.

Etant donné ces éléments, le service assainissement propose d'accepter le devis de Millot. Nous sommes ainsi certains qu'il n'y aura pas de surcoût ni de problème lors la réalisation de la prestation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide les 2 devis suivants :

- l'entreprise Millot pour un montant de 11 996,40 € TTC de Curage, Pompage et Traitement des boues des stations,
- l'entreprise Millot pour un montant de 792 €TTC pour les analyses de boues.

Voix pour 60, abstentions 4, contre 0

Subventions aux associations

N° 2020-086

M. Bertin, Vice-Président en charge de la culture et de la vie associative, explique que les associations ont fait des demandes de subventions à la CCBLM en début d'année pour l'organisation de manifestations en 2020. Certaines manifestations ont été annulées, d'autres reportées, d'autres ont déjà eu lieu ou ont engagé des frais. Il propose d'attribuer 25 000 € de subventions. Il détaille les tableaux proposant la répartition des subventions aux associations.

Subventions des associations culturelles

Le montant proposé est de 19 500 €. Il a été tenu compte des manifestations annulées et si les compagnies sont professionnelles.

Subventions des autres associations

Le montant proposé est de 5 500 €. Il a été tenu compte des manifestations annulées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution des subventions aux associations selon les tableaux présentés et annexés à la présente délibération.

Personnel

Primes pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

N° 2020-087

Madame la Présidente explique que l'attribution d'une prime aux agents de la CCBLM qui ont œuvré à la continuité des services pour des missions dites essentielles lors du confinement est rendue possible par un décret du 14 mai. Elle est plafonnée à 1 000 € par agent.

Pour la CCBLM, les agents concernés sont :

- les agents de collecte des déchets ménagers et leurs remplaçants,
- les agents d'assainissement,
- l'agent d'entretien ayant assuré le ménage à la maison de santé du Bazois.

Soit un total de 10 agents

Ainsi, il est proposé d'attribuer aux agents ayant assuré la continuité du fonctionnement des services par la réalisation de missions dites essentielles, et qui ont travaillé en présentiel pendant le confinement :

- Taux 1 : plafonné à 330 €
Les bénéficiaires sont les agents d'entretien à temps non complet ou les agents ayant effectués les remplacements de collecte d'ordures ménagères.
- Taux 2 : plafonné à 660 €
Les bénéficiaires sont les agents d'assainissement (mobilisés partiellement)
- Taux 3 : plafonné à 1000 €
Les bénéficiaires sont les agents de collecte des ordures ménagères

Les montants exprimés ici sont les plafonds. Les agents percevront la prime en fonction du nombre de jours de présence effective durant le confinement. Ainsi, les montants de la prime vont de 56 € à 944 € par agent. Le coût total est de 4 580 €. Les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire sont inscrits au budget.

La prime sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessus.**
- **autorise la Présidente à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.**

Déchets ménagers

Régularisations pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

N° 2020-088

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que des annulations et réductions de titres de recettes émis par la CCBLM sont nécessaires pour divers motifs : doublon, logement inoccupé, changement de composition du foyer...

La commission s'est réunie mardi 23 juin à ce sujet.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les annulations et réductions de titres de recettes telles qu'annexées à la présente délibération.

Marché de fournitures de sacs

N°2020-089

M. Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique la CCBLM doit consulter, à nouveau, les entreprises pour la fourniture de sacs : fabrication et livraison de sacs pour la collecte au porte à porte des déchets résiduels et valorisables.

Groupement de commandes

Afin d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, les CC Haut Nivernais Val d'Yonne (CCHNVY), Tannay Brinon Corbigny (CCTBC), Bazois Loire Morvan (CCBLM), Morvan Sommets et Grands Lacs (CCMSG), Amognes Cœurs du Nivernais (CCACN) et le Sycotom de Saint Pierre le Moutier (SPLM) pourrait se grouper dans cette démarche et créer un groupement de commandes publiques.

Le coordonnateur du groupement serait la CC Morvan Sommets et Grands Lacs. Chaque membre est chargé, pour ce qui le concerne de signer et de s'assurer de la bonne exécution de son marché.

La commande porte sur l'acquisition de sacs pour :

- Lot n°1 : sacs translucides pour la collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels s'effectue 1 fois par semaine ou tous les quinze jours.

Ils regroupent les déchets après tri des emballages et bio déchets. Ceux-ci peuvent comporter des éléments tranchants ou coupants.

- Lot n°2: sacs translucides pour la collecte des emballages

La collecte des emballages s'effectue 1 fois par semaine ou tous les quinze jours.

- Lot n°3: sacs biodégradables pour la collecte des bio-déchets

La collecte des bio-déchets s'effectue 1 fois par semaine à tous les quinze jours.

Ils regroupent les déchets de cuisine, petits végétaux et papiers/cartons souillés.

La CCBLM n'est concerné que pour les deux premiers lots.

Ce marché à bons de commandes d'un montant prévisionnel supérieur à 207 000 € HT sera passé selon la procédure d'un appel d'offres ouvert alloti tel que défini dans la convention constitutive du groupement.

La quantité maximale des besoins du Service Déchets Ménagers de la CCBLM est de 3 400 000 sacs sur deux ans :

- Lot n°1 : sacs roses pour une quantité maximale de 1 800 000 sacs
- Lot n°2 : sacs jaunes pour une quantité maximale de 1 600 000 sacs
- Lot n°3 : sacs biodéchets pour une quantité maximale de 0 sacs

Durée du marché : 2 ans

Montant prévisionnel pour le CCBLM : 60 000 €/an

En vertu de l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, une convention sera signée entre les membres du groupement. Elle définit, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les modalités de fonctionnement du groupement et confie au coordinateur la mission d'organiser la consultation et de signer le marché au nom des membres du groupement. Chaque membre aura par la suite à charge de s'assurer de sa bonne exécution. La CAO est celle du coordinateur.

Le projet de convention est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- **approuve la création d'un groupement de commande avec les autres communautés de communes,**
- **autorise la Présidente à signer la convention constitutive du groupement et accepte le mode de dévolution par appels d'offres ouvert,**
- **autorise par conséquent la CC Morvan Sommets et Grands Lacs de lancer la consultation selon les modalités fixées par le groupement, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement**
- **autorise la Présidente à signer et notifier le marché de la CCBLM et toutes les pièces subséquentes, une fois la décision d'attribution prise par la CAO du coordinateur.**

Voix pour 63, abstention 1, contre 0

Questions diverses

Madame la Présidente demande s'il y a des questions diverses.

M. Chinchole demande si la CCBLM a le droit de préemption relatif aux ressources en eau. Il parle du barrage de Rangère.

Madame la Présidente dit qu'elle va regarder cet aspect.

M. Perraudin demande à ce que les documents soient transmis une semaine à l'avance et détaillent les abréviations. Il demande s'il peut avoir l'organigramme complet de la Communauté de communes avec la situation géographique des agents. Il demande également si les élus pourraient être dotés de tablettes numériques.

Madame la Présidente propose que le prochain conseil communautaire ait lieu le jeudi 16 juillet à 19h à la grande halle de Fours.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 23h24.



Le Secrétaire de séance

Dominique STRIESKA